

ENSEMBLE

plus forts

JOURNAL DES SYNDIQUÉ.E.S DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT
NUMÉRO 76 - JUIN 2026

CONGRÈS
54ÈME CONGRÈS CONFÉDÉRAL

BANQUE DE FRANCE
UN NOUVEAU GOUVERNEUR ... AMI DE MACRON

ACTION SOCIALE
90 ANS DE CONGÉS PAYÉS

SALAIRES
À LA RECHERCHE DU POINT D'INDICE PERDU

la
cggt
FINANCES

SOMMAIRE

JUIN

- 03 BANQUE DE FRANCE**
Nouveau gouverneur à la Banque de France
- 04 CONGRÈS**
54ème congrès confédéral
- 05 CONGRÈS**
71ème congrès du SNAD CGT
- 06 INTERNATIONAL**
La France en économie de guerre
- 12 IHS**
1936 à la Banque de France
- 13 ACTION SOCIALE**
90 ans de congés payés !
- 15 À LIRE/À VOIR**
Les nouveautés/Film : on est la CGT !



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Benoît GARCIA

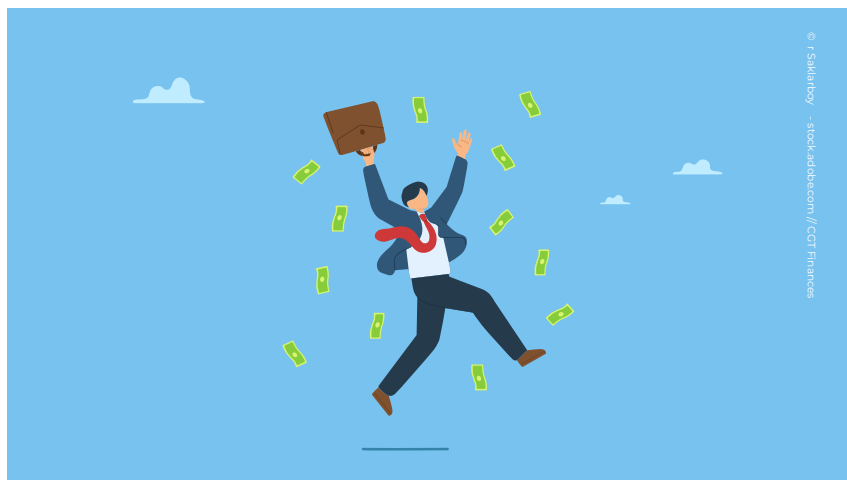
Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1024 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66

Courriel : contact@cgtf finances.fr
Internet : www.cgtf finances.fr

Prix : 0.50 €



08

DOSSIER

Augmenter les salaires !

BANQUE DE FRANCE

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE QUITTE PRÉMATURÉMENT LE NAVIRE... POUR SE FAIRE REMPLACER PAR UN AMI DE MACRON !

Le 9 février, François Villeroy De Galhau adressait au personnel un courrier annonçant sa démission de son poste de Gouverneur de la Banque de France pour rejoindre la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Son mandat devait courir jusqu'en novembre 2027, mais à un an des élections présidentielles, Emmanuel Macron s'affaire à placer ses petits copains à des postes clés de l'État, histoire de leur sécuriser une place confortable avant l'échéance de mai 2027. La démission du Gouverneur, n'est en rien un choix personnel de l'intéressé, mais s'inscrit dans la continuité des nominations à des postes clefs de l'État ces derniers mois d'amis du Président de la République : Amélie De Montchalin à la Cour des Comptes, Richard Ferrand au Conseil Constitutionnel ! Et, sans surprise, la Commission des Finances a validé le 20 mai, la candidature d'Emmanuel Moulin, fidèle petit soldat de la Macronie, à la tête de la Banque de France. Nomination express, ce nouveau Gouverneur ayant pris ses fonctions dès le 2 juin !

Emmanuel Moulin hérite d'une grande et belle institution mise à mal par son prédécesseur en termes de conditions de travail. La souffrance au travail n'a jamais été aussi profonde que lors de cette dernière décennie. Les baisses drastiques d'effectifs en sont la principale cause.



© Timon - stock.adobe.com // CGT Finances

Faire toujours plus avec moins aura été l'adage du Gouverneur Villeroy de Galhau. Moins d'effectif, moins de salaire, moins de reconnaissance du travail, moins de progression de carrière, moins de respect du code du travail, moins de succursales, moins de caisses, mais toujours plus de missions, toujours plus de transformations. Malgré tout cela, les personnels de l'institution ont continué sans relâche à œuvrer pour accomplir avec le plus grand professionnalisme leurs tâches, car les salarié.es de la Banque de France sont fortement attaché.es aux missions de service public qui sont la fierté de tout le personnel.

La CGT demande au nouveau Gouverneur de revenir sur l'ultime plan stratégique du

Gouverneur Villeroy de Galhau. Une stabilisation des effectifs n'est pas satisfaisante. Une véritable politique de gestion des personnels doit être engagée avec des recrutements pérennes dans tous les domaines. Les effectifs dédiés aux missions de service public pour les particuliers doivent être revus à la hausse pour permettre au personnel de travailler dans des conditions acceptables pour servir le public.

La Banque de France doit se donner les moyens de continuer à être présente pour mener à bien sa mission de service public

La CGT Banque de France continuera le combat pour défendre ses missions et la défense du service public.

CONGRÈS

54ÈME CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Le congrès confédéral s'est déroulé du 1er au 5 juin 2026 à Tours. Il a été un moment fort de la vie démocratique de la CGT. Pour la fédération des Finances, ce sont 19 délégués et déléguées, issues des syndicats des Douanes, de la Banque de France, des Finances Publiques, de la CCRF.

Les délégué-es ont débattu des orientations et pris des décisions qui engagent l'ensemble de l'organisation pour les trois prochaines années. Elles et ils ont été appelé-es à se prononcer sur plusieurs éléments structurants, selon des règles précises. Elles et ils ont voté des évolutions des statuts et élu la future direction confédérale, chargée de mettre en œuvre les orientations adoptées.

Ce congrès était historique dans sa dimension internationale : par le nombre - 109 camarades venus de 71 pays - et la qualité de nos invité-es : de nombreux-ses secrétaires générales et généraux.. Mais ce congrès est historique surtout par son contenu. Le meeting contre l'extrême droite était extraordinaire et confirme que militer sous une dictature ou dans un pays d'extrême droite n'a rien à voir avec le fait d'être dans une démocratie. Ce congrès était aussi historique par ses décisions, dont une particulièrement marquante : annexer le cadre commun à nos statuts confédéraux.

Ce congrès, c'est aussi un plan d'actions claires pour les prochains mois, pour multiplier les luttes, pour exiger l'ouverture de négociations dans toutes les entreprises et les branches. Le gouvernement doit indexer tous les salaires sur les prix, augmenter le point d'indice des fonctionnaires et le Smic et mettre enfin à l'ordre du jour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Les décisions prises au congrès ont une portée confédérale. Elles s'imposent à l'ensemble de la CGT et constituent le cadre commun de l'activité syndicale pour la période suivante.

Sophie Binet a été réélue Secrétaire générale et Laurent Brun administrateur. 4 de nos camarades sont membres de la CEC: Christophe Delecourt, Fabienne Rouchy, Fanny de Coster et Myriam Lebkiri dont deux sont réélues au BC : Fabienne Rouchy et Myriam Lebkiri.

LES VOTES :

Le rapport d'activité a été adopté par **81,36 % des votant-es** .

Le bilan financier a été adopté par **90,61 % des votant-es** .

Le document d'orientation a été adopté par **74,47 % des votant-es** .



UN CONGRÈS DU SNAD CGT EN TERRES AUVERGNATES

Le 71 congrès du SNAD-CGT s'est réuni du 18 au 22 mai au centre CCAS de Super-Besse, en Auvergne.

90 délégué-es, représentant les 31 sections et les deux syndicats ultramarins, membres de droit de notre syndicat, les membres de la CFC sortante et du Bureau national sortant, ainsi que de nombreux-ses invité-es (syndicats CGT des Finances publiques, de la CCRF, de la Police, Fédération des Finances et UFSE) se sont réuni-es dans un centre splendide, niché au cœur d'un cadre idyllique.

Au gré des quatre saisons qui ont rythmé la météo de la semaine, nous avons voté, débattu démocratiquement, travaillé, pris des décisions pour l'avenir et pris soin de nous au travers de quelques moments de convivialité bien mérités.

La direction sortante a ainsi présenté son rapport d'activité et son rapport financier. Tous deux ont été approuvés à 100 %, un résultat historique qui honore le travail accompli et témoigne de la confiance accordée.

Un important travail de rédaction, d'amendement et de débat a également été mené afin de définir nos orientations et nos repères revendicatifs pour les quatre prochaines années. Dans le même esprit constructif, l'ensemble de nos documents a été adopté à 100 %.

Nul doute que nous saurons les faire vivre et les actualiser autant que nécessaire tout au long du mandat qui s'ouvre.

Des ateliers participatifs ont été organisés afin de réfléchir et de construire collectivement autour de trois thèmes : « Les douanes de 2030 nous appartiennent », « Les élections professionnelles » et « La lutte contre l'extrême droite ».

Une conférence gesticulée intitulée « Le travail est un sport collectif » nous a rassemblé-es autour de ce thème majeur qu'est l'activité syndicale, pour réfléchir à la manière de définir, protéger et défendre collectivement le travail, ce qui nous unit. Un grand merci à Christophe Abramovsky pour cette intervention inspirante.

Enfin, l'ensemble des candidat-es à la CFC ainsi qu'au Bureau national a été élu avec 100 % des suffrages exprimés. Merci à toutes et tous les délégué-es pour cette immense confiance, dont chaque nouvel-le élu-e devra se montrer digne.

C'est donc fort-es de toute cette énergie, de la richesse de nos débats et de la vitalité de notre démocratie syndicale que nous repartons au combat.

Les échéances qui nous attendent sont majeures: la loi RIPOST et la place ainsi que le rôle de la douane dans l'État, le renforcement du service public douanier, la bataille pour les salaires, les élections professionnelles du mois de décembre, et bien d'autres encore.

Ensemble, nous devons construire la douane de demain, parce qu'elle nous appartient !



INTERNATIONAL

PAIX ENTRE NOUS, GUERRE AUX TYRANS !

(EUGÈNE POTTIER, L'INTERNATIONALE, 1871)

A l'heure où les spéculateur-trices des pays occidentaux engrangent des milliards grâce aux guerres en cours, Sébastien Lecornu a demandé à son gouvernement de mettre en œuvre pour 4 milliards d'euros de « mesures supplémentaires de freinage de la dépense en raison des répercussions de la guerre au Moyen-Orient sur l'économie française ».

Bercy a donc immédiatement annoncé le gel et l'annulation de 4 milliards d'euros de crédits. Montant qui va manquer dès cette année au budget de l'État et qui va impacter prioritairement les ministères dont les besoins sont les plus criants en matière de services publics rendus à la population : éducation, santé, justice, etc...

Et en même temps, pour reprendre la formule chère à la Macronie, sur proposition du même gouvernement, l'Assemblée nationale a voté une rallonge de 36 milliards d'euros à la loi de programmation militaire 2024/2030. Ce qui sacralise un peu plus, conformément aux orientations de l'OTAN et de l'UE, le ministère des armées comme devant devenir le premier poste en matière de dépense de l'État. Ainsi, le total des dépenses pour la « défense » est passé de 44 à 68 milliards entre 2019 et 2026 contre seulement 73 à 86 milliards pour celui de l'Éducation nationale.



© Jack - stock.adobe.com // CGT Finances

Le choix de faire passer un peu plus la France en économie de guerre a été fait par 440 député-es allant du PS au RN contre seulement 122 tous-tes issu-es du NFP. L'utilité même de ces dépenses, d'un point de vue militaire, n'est jamais interrogée avec le maintien de la sacro-sainte « force de frappe » ou encore la construction du nouveau porte-avion nucléaire, deux armes de « prestige », l'une immorale et l'autre obsolète.

Ces dépenses alimentent surtout le complexe militaro-industriel français entièrement sous la coupe des Dassault, Lagardère, etc... Commandes publiques, profits privés. Devenu deuxième exportateur mondial d'armes, la France mobilise déjà sa recherche publique au profit des marchands de canons mais aussi sa jeunesse avec la loi Blanchet qui vise à instaurer un cours de Défense, donné par des militaires

réservistes, de 35 minutes par semaine, obligatoire de la sixième à la terminale incluse.

Sur le terrain des guerres de rapines impérialistes, les armes françaises font les preuves de leur efficacité. La captation des matières premières, au prix de millions de morts au Soudan, Yémen, Congo, est réalisée grâce à nos alliés et « meilleurs clients » : Émirats, Arabie saoudite, Rwanda... Guerres encore plus « profitables » que celles menées actuellement par Trump pour le contrôle du pétrole !

En dénonçant cette fuite en avant belliciste, la CGT reste plus que jamais fidèle à ses convictions pacifiques et internationalistes. L'amélioration de nos conditions de vie ne pourra se faire qu'en rupture des logiques de guerre menées par notre gouvernement, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières...

LA VIE OUVRIÈRE

PRINTEMPS 2026 #17

LA REVUE DU TRAVAIL ET DES LUTTES SOCIALES

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE LES NOUVEAUX CODES DU TRAVAIL



FONCTION PUBLIQUE
Quand l'IA joue
les agents doubles

SYNDICALISME
Préparer les militants
au choc annoncé

DATA CENTERS
Les ogres
de l'ère numérique



AUGMENTER LES SALAIRES !





Depuis 40 ans et la désindexation des rémunérations des fonctionnaires, et des salarié-es du secteur privé en général (à l'exception du SMIC), l'inflation n'a jamais disparu, même si certaines années elle était très basse. Certains secteurs, comme l'immobilier de logement, connaissent même une hyper inflation.

Ces 40 dernières années nous prouvent donc que l'augmentation des salaires n'est pas à l'origine de l'inflation, mais que la spéculation qui s'étend à de plus en plus de secteurs (immobilier, énergie, alimentation...) provoque une augmentation structurelle des prix qui nous est présentée comme inexorable et la faute à pas de chance (catastrophes naturelles, sanitaires, guerres). Or, après la période COVID, les grands groupes comme ACCOR ou Stellantis ont décidé d'améliorer leurs marges par l'augmentation des prix, y compris en sacrifiant les volumes de ventes. Il est temps que nos gouvernant-es, qui refusent de reprendre le contrôle des prix, remettent en place un mécanisme d'indexation automatique de tous les traitements et salaires sur les prix : l'échelle mobile des salaires. Travailler pour être de moins en moins payé (le point d'indice a perdu 32% de sa valeur depuis 2000) ça suffit !

En effet, le décrochage des traitements et salaires dans la Fonction publique est tel, qu'au 1er juillet 2026, près de 900.000 agent-es seront rattrapé-es par le smic, contre 356.000 au 1er janvier 2026. Conséquences : les grilles des agent-es de catégorie C sont complètement écrasées : la quasi-totalité des échelons de C1 (10 sur 11) et la moitié des échelons C2 se retrouvent sous le minimum légal. La catégorie B bascule pour la première fois sous le smic et la catégorie A type se retrouve seulement 16 points au dessus du smic. D'ores et déjà les élèves inspecteur-rices des finances publiques et inspecteur-rices de la douane se retrouvent sous le smic.

Les agent-es public-ques ne pouvant être rémunérés en dessous du smic, l'employeur-se public-que verse une indemnité différentielle aux agent-es dont le traitement indiciaire est inférieur au smic (indice majoré inférieur à 371).

Problème, cette indemnité aligne le traitement effectif sur le smic sans modifier la grille indiciaire, ni l'indice détenu par l'agent-e, ni la base de calcul de sa pension. Ainsi par exemple, toutes les pensions de catégorie C sont mécaniquement en dessous du SMIC.

Conséquence, l'avancement ne se traduit plus par une augmentation du traitement. Par exemple, pour la grille C1, les 10 premiers échelons étant rattrapés par le SMIC, pendant 14 années d'ancienneté, le traitement est au niveau du SMIC (sans compter les primes éventuelles).

Pour la catégorie B c'est jusqu'à 5 échelons de début de carrière, soit 5 années au niveau du smic. En effet, alors qu'en 2010, l'écart entre le 1er échelon de la catégorie B et le smic était de 21%, il basculera sous le smic cette année.

Attention, si la bascule sous le smic est la plus spectaculaire, tous les échelons sont touchés par la désindexation et le gel de la valeur du point d'indice. Ainsi, pour la catégorie A en milieu de grille, la perte de pouvoir d'achat est 751€ mensuel par rapport à 2010.

Toutes ces pertes de la valeur du point se retrouvent dans le calcul de la pension lors du départ en retraite et ne sont jamais corrigées du fait de l'abrogation en 2003 du dispositif de revalorisation prenant en compte les rééchelonnements indiciaires ou les réformes statutaires affectant les agent-es en activité dans le corps d'origine du fonctionnaire retraité-e.

QUE FAIRE ?

1. Revaloriser immédiatement la valeur du point d'indice, pour amorcer un rattrapage des pertes cumulées.
2. Indexer automatiquement le point d'indice sur l'évolution constatée de l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE.
3. Rattraper de manière pluriannuelle des pertes de pouvoir d'achat constatées depuis 2000.
4. Mettre en œuvre une augmentation immédiate de 400 € (équivalent en points d'indice) pour toutes et tous.
5. Relever structurellement les grilles indiciaires, en particulier des bas de grille : sortie durable de la catégorie C de la zone du SMIC, reconstruire une progression effective entre échelons et entre grades.
6. Intégrer progressivement des primes dans le traitement indiciaire (plan pluriannuel de transferts primes-points), pour préserver les pensions.
7. Reconnaître les filières à prédominance féminine.
8. Supprimer le jour de carence et revenir à 100 % de la rémunération en congé de maladie ordinaire
9. Mettre en place un bouclier énergétique pour les agent-es. Compte tenu de l'ampleur du choc énergétique ouvrir une négociation interministérielle sur les frais professionnels (indemnités de mission, indemnités kilométriques, forfait mobilités durables), dont les barèmes ne suivent pas l'évolution réelle des coûts.
10. Refondre la grille indiciaire de la catégorie C qui doit démarrer durablement au-dessus du SMIC (ajout de points d'indice, renforcement des écarts entre échelon).
11. Refondre la grille de catégorie B. Les premiers échelons B1 et B2 doivent être ramenés à un niveau



© Dalibor - stock.adobe.com / CCT Finances

cohérent avec la qualification exigée (bac à bac+2) et avec les responsabilités d'encadrement intermédiaire.

12. Mesure spécifique de rattrapage pour la catégorie A. La catégorie A étant la grande perdante en valeur absolue du gel prolongé, et la plus exposée aux effets pension, une mesure de rattrapage est nécessaire.
13. L'abrogation de tous les systèmes de rémunération au mérite et la garantie qu'au bout d'une carrière professionnelle, chaque travailleur et travailleuse obtienne au minimum le doublement de son salaire d'embauche ("à valeur monétaire constante" et hors actions de formation qualifiante et de promotion particulière).
14. La garantie de l'égalité d'accès à une promotion en lien avec les changements de qualifications.

LES NAO AUX FINANCES



15. La mise en place de plans de qualifications massifs élaborés en prenant en compte l'évolution nécessaire des doctrines d'emplois et la réalité du salariat d'aujourd'hui, c'est-à-dire des niveaux de diplômes fréquemment supérieurs au grade ou poste occupé, lui-même inférieur aux exigences quotidiennes imposées.

“
**REVALORISER
IMMEDIATEMENT
LE POINT
D'INDICE**

Dans les établissements financiers du semi-public du champ de la fédération des finances, les questions de rémunérations sont principalement vues dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

Après trois années marquées par une inflation soutenue et des résultats considérables, la politique salariale n'est clairement pas à la hauteur et les directions préfèrent principalement privilégier les mesures individuelles.

A LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Rien pour les salarié.es du groupe !

Alors que le groupe CDC affiche d'année en année des résultats consolidés considérables, il n'existe aucune forme de redistribution de ce résultat aux salarié.es du groupe, qui est pourtant incontestablement lié à leur effort collectif.

L'intersyndicale CGT, CFDT, CFE-CGC et UNSA a réclamé une amélioration du partage de la valeur, à la suite de l'annonce des résultats exceptionnels de la Caisse des Dépôts au titre de 2025 (+ de 5 milliards d'euros) et dans un contexte de reprise de l'inflation constatée depuis le début de l'année 2026.

Les représentant.es du personnel ont réclamé l'ouverture d'une négociation sur le pouvoir d'achat 2026 et revendiquent un versement minimum de 1 500 euros par agent.e dans le cadre de mesures pérennes sur des dispositifs internes ou/et sous la forme d'un supplément d'intéressement et/ou d'une prime de partage de la valeur (PPV).

A LA BANQUE DE FRANCE

Vous reprendrez bien une ultime perte de salaire pour la route ?

Alors que le gouvernement de la Banque de France partant, Villeroy de Galhau a répété pendant 10 ans reconnaître le professionnalisme et le dévouement des femmes et des hommes de la Banque de France, alors qu'il n'a eu de cesse d'intensifier le travail en supprimant 30% des effectifs et que la valeur du point d'indice a perdu 10% de sa valeur par rapport à l'inflation sous son mandat, l'ancien gouverneur aurait pu choisir, pour son ultime décision relative aux salaires, de proposer une véritable augmentation.

C'était sans compter le profond mépris du Gouvernement de la Banque envers les agent.es. Alors que l'inflation est annoncée à plus de 2,5% et qu'elle va sûrement augmenter encore du fait de la conjoncture internationale, la direction a proposé une augmentation de 0,6% lors de la première réunion, puis de 1,25% lors de la seconde réduisant l'enveloppe à 15 millions d'euros soit à la moitié de celle de 2024. En clair, la direction a proposé aux organisations syndicales d'entériner une nouvelle baisse du salaire réel de l'ordre de 1,25% à 1,9%.

MONNAIE DE PARIS

Le syndicat UGICT à la Monnaie de Paris s'est battu pour obtenir une revalorisation salariale générale face à l'inflation. En parallèle, il exige une mesure de solidarité concrète : L'application de la subrogation totale afin de garantir le maintien de salaire immédiat pour les victimes d'accidents du travail.

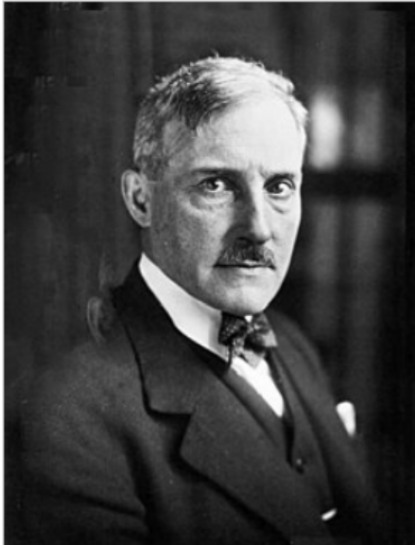
Ces mesures ont été refusées ! Aucune avancée sérieuse n'a encore été gagnée cette année pour les salarié.es de la Monnaie de Paris.

Le cœur des revendications de la CGT lors des NAO c'est l'augmentation générale des salaires. Du salaire plutôt que des primes : le salaire net pour le mois, et le salaire brut qui donne des droits.

Des augmentations générales plutôt que des augmentations individuelles au bon vouloir de la direction. Et des augmentations a minima à hauteur de l'inflation, et au-delà pour améliorer notre situation !

IHS

QUAND LE FRONT POPULAIRE NOMMA UN GOUVERNEUR DE GAUCHE À LA BANQUE DE FRANCE !



Après la large victoire du Front Populaire aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936 (avec 386 députés sur 608), le premier gouvernement de Léon BLUM nomma Emile LABEYRIE gouverneur de la Banque de France. Malgré un mandat très court (6 juin 1936 - 20 juillet 1937) l'apport de ce gouverneur de gauche fut considérable !

Dès son arrivée à la Banque de France, il fut sensible à la situation faite au personnel et reçut la CGT. Dix jours plus tard, soit le 16 juin 1936 parut la circulaire qui marqua la reconnaissance du droit syndical à la Banque de France : « Nous croyons utile de vous informer que le gouvernement de la Banque ne fait aucune objection à ce que les agents adhèrent au syndicat professionnel du Personnel, syndicat affilié à la Confédération générale du

Travail. Vous voudrez bien laisser circuler les documents sur ce sujet et laisser la liberté la plus complète aux agents qui désireraient entrer dans cette association corporative ». Il ne faut pas oublier que depuis les années 1920, se développaient des ligues d'extrêmes droites et des associations des « Croix de Feu ». Ceux-ci demandèrent à participer aux négociations. Le gouverneur LABEYRIE leur répondit « je ne vous recevrai pas, vous êtes des fascistes » !

En septembre 1937, le nouveau syndicat CGT en cours de réunification fit le bilan de qui a été obtenu en quelques mois :

- 1 - La reconnaissance du droit syndical
- 2 - L'adoption d'un projet de statut régissant toutes les catégories de personnel et la création de commissions paritaires pour l'avancement des agent-es.
- 3 - L'insertion dans un document officiel de l'ensemble des revendications du personnel
- 4 - La présence de la représentation du personnel au sein du nouveau Conseil général : le premier élu par le personnel fut un cégétiste : René LUCHE
- 5 - L'application stricte de toute la législation du travail au siège et dans toutes les succursales
- 6 - L'arrêt du renvoi personnel féminin et le rappel de toutes les femmes qui avaient été licenciées.
- 7 - La création de concours de recrutement annuels y compris pour les femmes
- 8 - La réajustement de tous les

traitements petits et moyens.

De ces négociations, un statut du Personnel fut proclamé début 1937 et l'histoire a montré qu'il avait 10 ans d'avance sur d'autres statuts publics et qu'il servit de modèle à beaucoup d'administrations et d'entreprises du secteur public et nationalisé.

Emile LABEYRIE encouragea l'unité de la CGT qui à cette époque était composée de trois entités :

Un syndicat « maison » appelé de syndicat de Toulouse là où il avait été créé et qui décida de son affiliation à la CGT à la suite du congrès de réunification CGT - CGT-U de mars 1936

Un syndicat CGT « banque et bourse » révolutionnaire et porteur de la lutte des classes

Un syndicat CGT affilié à la Fédération des Fonctionnaires plus réformiste.

Lors de son départ le 20 juillet 1937, à l'appel de la CGT, une très grande masse du personnel rendit hommage à ce gouverneur qui a permis des avancées sociales majeures. Fait peu banal, un ouvrier syndiqué à la CGT remit au gouverneur une gravure en argent avec son portait.

Lors des très grandes luttes à la Banque de France, les rues furent baptisées Emile LABEYRIE et les grévistes criaient sous les fenêtres des gouverneurs successifs : nous voulons LABEYRIE ! Une copie de ce portait reste à la permanence de la CGT Banque de France.

Emile LABEYRIE fut nommé le 19 octobre 1937 Premier président de la Cour des Comptes. Il fut destitué le 24 août 1940 par PETAINE

90 ANS DE CONGÉS PAYÉS

HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN. NOS LUTTES FONT AVANCER NOS DROITS !

En 1936, à l'heure où le tourisme marchand n'existait pas, le tourisme social, porté par la CGT, permettait à des millions de travailleur·ses de bénéficier des premiers congés payés !

Le tourisme social, ce sont :

- les centres de vacances pour enfants (colonies/séjours, classes découvertes) ;
- les villages vacances accessibles via les CSE (comités sociaux et économiques) ;
- les associations, coopératives, mutuelles qui défendent une autre idée des vacances : conviviales, reposantes, éducatives, respectueuses de l'environnement.

Mais ce secteur est malmené, délaissé par les pouvoirs publics, fragilisé par les logiques de rentabilité et les appétits du secteur marchand, de ses actionnaires qui rêvent de s'approprier ce secteur économique leur échappant. Au Ministère des Finances, l'action sociale pour les vacances a pris du plomb dans l'aile !

Subvention de l'État en baisse, inflation, augmentation de la rémunération des animateur·trices : résultat le montant des séjours enfants va bondir en 2 ans ! Déjà cette année, les augmentations sont colossales, suivant le Quotien Familial, certains séjours ont augmenté

de 40 % par rapport à 2025. Et ASF Vacances (Action Sociale Finances Vacances) a d'ores et déjà prévu des augmentations pour l'année 2027. La CGT Finances s'oppose à ces dernières.

L'ensemble des prestations doit être revu à la hausse et non à la

baisse comme cela a trop souvent été le cas ces dernières années.

La CGT Finances milite pour une extension de la capacité d'accueil pendant la période estivale et pour une optimisation de la fréquentation des centres ASF Vacances.

La CGT Finances revendique des tarifs sociaux pour des résidences rénovées et non des tarifs libérés pour des résidences luxueuses.

Tous les transports des enfants pour l'accès aux colonies de vacances doivent être intégralement pris en charge par l'action sociale.



À LIRE

LA JUSTICE DU CAPITAL : QUAND LES MULTINATIONALES (DÉ)FONT LA LOI

Amina Hassani

Docteure de l'École de droit de Sciences Po Paris, Amina Hassani est chercheuse en droit international économique. Elle est l'auteurice d'une thèse sur l'arbitrage international.

La justice du capital. Quand les multinationales (dé)font la loi. La Fabrique éditions, 203 pages, 14€

Amina Hassani

La justice du capital

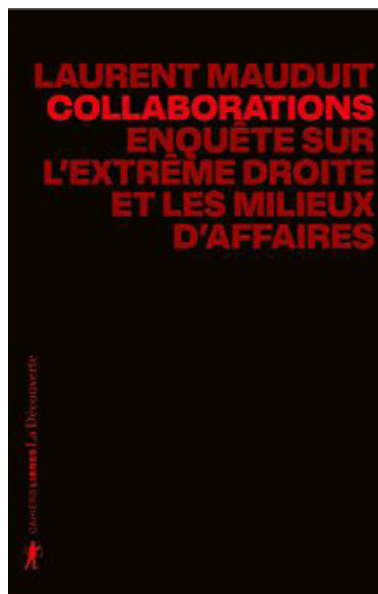
Quand les multinationales (dé)font la loi

La fabrique éditions

Dans cet ouvrage, Amina Hassani décrypte le fonctionnement de l'arbitrage d'investissement RDIE (Règlement des différends entre investisseurs et États), un système juridique international qui permet à des multinationales de poursuivre des États lorsque des lois sociales, sanitaires ou environnementales menacent leurs profits. Hérité des logiques coloniales et consolidé par les traités de libre-échange, ce mécanisme repose sur des tribunaux privés où des décisions aux conséquences majeures sont souvent prises à l'abri du regard public. L'auteur rassemble toutes les pièces de l'intrigue et montre comment l'arbitrage érode la souveraineté des États et dépossède les populations pour protéger la circulation et l'accumulation du capital en tout temps et en tout lieu. Alors que le scandale s'est fait jour, ses défenseurs rêvent d'étendre encore ses tentacules, menaçant tout projet de transition écologique et de justice sociale.

ENQUÊTE SUR L'EXTRÊME DROITE ET LES MILLIEUX D'AFFAIRES

L'ouvrage de Laurent Mauduit analyse le rapprochement croissant entre une partie du patronat français et l'extrême droite. Selon l'auteur, des dirigeants d'entreprises, des grands groupes du CAC40 aux PME, abandonnent progressivement le «barrage républicain» et voient dans l'arrivée au pouvoir du RN et de ses alliés l'opportunité de promouvoir un modèle économique plus autoritaire et ultralibéral. À travers une enquête sur les réseaux d'influence, les convergences idéologiques et les intérêts économiques en jeu, il montre comment certains milieux d'affaires contribuent à la progression de l'extrême droite, tout en établissant un parallèle avec les années 1930, lorsque une partie du patronat avait soutenu l'ascension des régimes fascistes. L'auteur y voit le symptôme d'une crise profonde du capitalisme et une menace pour les libertés démocratiques.



Laurent Mauduit, né le 7 juillet 1951, est un écrivain et journaliste d'investigation français spécialisé dans les affaires économiques, et la politique économique et sociale. Il travaille pour le journal en ligne Mediapart, dont il est l'un des cofondateurs.

Enquête sur l'extrême droite et les milieux d'affaires

300 pages

11/09/2025

La Découverte / Cahiers libres

À LIRE

NOUVEAU LIVRE D'ATTAC : TAXEZ LES RICHES !

Taxer les riches, ce n'est pas juste un slogan. Ce nouveau livre d'Attac explique pourquoi il est urgent et nécessaire de le faire. L'ouvrage revient sur l'émergence du principe de progressivité de l'impôt, seul moyen pour que les impôts permettent vraiment de réduire les inégalités. Un retour historique vient en souligner les raisons et les propositions concrètes pour y parvenir.

Taxez les riches ! (112p., 10€) paraît en librairies ce mercredi 3 juin et est disponible en pré-commande sur le site d'Attac..



« Folie fiscale », volonté de « mettre à terre l'économie française » : les débats sur la taxe Zucman montrent combien les élites gouvernantes sont hostiles à la progressivité de l'impôt, c'est-à-dire au principe selon lequel les riches devraient payer proportionnellement plus. Elles espèrent que la méconnaissance des électeurs et électrices quant aux effets des différents types d'impôts sur les inégalités leur permettra de perpétuer l'injustice fiscale.

Ce livre se veut un plaidoyer pour la progressivité de l'impôt. Il entend rendre accessibles au plus grand nombre des débats trop souvent cantonnés à des spécialistes. Si la progressivité de l'impôt a depuis longtemps été combattue par les milieux bourgeois et conservateurs, la mise en place d'impôts progressifs au XXe siècle a joué un rôle majeur dans la réduction des inégalités. Sa remise en cause depuis le tournant néolibéral des années 1980 a contribué à la concentration des richesses entre les mains d'une minorité d'ultra-riches.

Revenant sur les obstacles rencontrés aujourd'hui pour instaurer une progressivité des impôts en France, ce livre explique pourquoi il faut taxer les riches et propose de nombreuses pistes pour lutter contre l'injustice fiscale.

<https://france.attac.org/nos-publications/livres/article/nouveau-livre-d-attac-taxez-les-riches>

On est la CGT ! Le film de Gilles Perret et Marion Richoux suit plusieurs syndicalistes de différents secteurs professionnels dans leurs combats quotidiens. À travers leurs témoignages, le documentaire montre comment les revendications sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail, les services publics et la justice sociale s'inscrivent dans l'histoire plus large des 130 ans de la CGT. Alternant scènes de terrain, mobilisations et retours sur les grandes conquêtes sociales, le film cherche à montrer que derrière l'organisation syndicale se trouvent avant tout des femmes et des hommes engagés dans la défense collective des travailleurs.

On est la CGT ! est ainsi un film nécessaire. Il réhabilite l'engagement syndical, montre sa modernité, et rappelle une évidence trop souvent oubliée : sans organisation collective, sans luttes, il n'y a ni progrès social durable, ni démocratie réelle dans le monde du travail.

Le film est disponible en replay sur France.tv jusqu'au 4/06/2028.

À VOIR

LE FILM : ON EST LA CGT !



Votre organisation syndicale () nous fait confiance, **pourquoi pas** **vous ?**

La Macif vous propose des solutions
pour vous et votre famille :
auto, habitation, santé...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**